

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 30 MARS 2017

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents : HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, DONZÉ Marie-Thérèse, BEAUDELLOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absents excusés : ANTONY Sandrine

Absents : VALENTE Victor

Procurations : ANTONY Sandrine à SITTLER Francine

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET 2017
4. SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017
5. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE
6. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017
7. DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE
8. O.N.F. – ETAT D'ASSIETTE 2018 DES COUPES
9. INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS
10. ASSOCIATION DE PECHE « LA TRUITE DU RHIN » - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN
11. IMPLANTATION D'UN DEUXIEME « TUBE »
12. SECURISATION DES ENTRÉES DE VILLAGE
13. RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE
14. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE
15. ANCIENNE TRESORERIE
16. « BLODELSHEIM EN FETES » - DESIGNATION D'UN MEMBRE
17. FESTIVITES DU 13 JUILLET
18. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis rue de l'Eglise, section 1 parcelle 254/22
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 10 rue de Roggenhouse, section 5 parcelle 557

3. CCAS : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET 2017

A) Compte administratif 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme HOMBERT Liliane, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. BERINGER François, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2016 les finances du centre communal d'action sociale de la commune de Blodelsheim,

Procédant au règlement définitif du budget de 2016,

➤ **PROPOSE** de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat à la clôture de l'exercice
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	196,04	9 182,59	9 018,53
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>Néant</i>			

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **DÉCIDE** d'affecter les excédents comme suit dans le budget 2017 :

Section de fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement reporté 9 018

B) Budget 2017

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2017 du C.C.A.S. et ses différentes annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ **ARRETE** le budget primitif 2017 comme suit :

Section de fonctionnement : **Dépenses :** **9 218,00 €**
Recettes : **9 218,00 €**

C) Prix de l'eau 2017

Le conseil municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m ³
Redevance assainissement	1,00 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m³ pour 2017
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m³ pour 2017

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1 €
Assainissement :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,35 €
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,233 €</u>
TOTAL	2,583 €

D) Frais de personnel

Les tâches administratives et techniques du service « Eau et Assainissement » sont assurées par le personnel de la commune de Blodelsheim.

Aussi, il est décidé que le service « Eau et Assainissement » versera en 2017 au budget communal un montant forfaitaire de 20 000 € à titre de participation aux charges du personnel. Le crédit nécessaire à ce versement a été ouvert sous l'article 6215, chapitre 012 du budget Eau et Assainissement 2017.

5. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Liliane HOMBERT rend compte de la réunion de la commission scolaire qui s'est tenue le 7 février 2017 relative aux crédits à allouer aux écoles pour l'année 2017.

Les crédits de fonctionnement sont sensiblement identiques à ceux alloués en 2016 et ont été intégrés dans le budget 2017.

S'agissant des crédits spéciaux et des projets de travaux, la commission propose :

Ecole Dewatre :

- Achat d'une deuxième tablette
- Achat de 5 lots de 6 ballons multi activités
- Remplacement du PC de l'enseignante bilingue par celui de la mairie s'il convient, sinon achat d'un PC neuf
- Rénovation de la tisanerie (remise en peintures) et remplacement du réfrigérateur
- Création d'un local pour les ATSEM

Ecole Les Tilleuls :

- Renouvellement des manuels de mathématiques des CM1
- Participation à hauteur de 744 € pour le projet de réalisation d'une fresque murale sur le thème « lire la ville »
- Participation à une classe découverte de 3 jours pour 33 enfants (10 € par enfant pour 2 nuits)
- Installation de vidéoprojecteurs interactifs dans une ou deux classes

Après avoir entendu l'exposé de Mme HOMBERT, le conseil municipal **VALIDE** les propositions de la commission.

Etienne SARTORIO se positionne cependant contre l'achat d'une tablette tactile pour l'école maternelle et l'installation de vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire. Sur ce dernier point, Florent BEAUDELOT s'abstient.

6. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017

A) Compte administratif 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme HOMBERT Liliane, Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. BERINGER François, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultats reportés	Résultat à la clôture de l'exercice
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 067 800,60	1 241 080,57	129 212,35	302 492,32
SECTION D'INVESTISSEMENT	660 778,86	725 470,14	100 348,05	- 35 656,77
TOTAL DU BUDGET	1 728 579,46	1 966 550,71	229 560,40	266 835,55

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4) **DECIDE** de reporter les résultats 2016 dans le budget 2017 comme suit :

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 35 657

Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 200 000

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 102 492

B) Budget 2017

M. le Maire présente et commente le projet de budget primitif de la commune élaboré par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet présenté
- **ARRETE** le budget primitif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	1 089 936	Recettes réelles	1 147 896
Dépenses d'ordre	19 500		
Virement à la section d'investissement	140 952	Excédent 2016 reporté	102 492
TOTAL	1 250 388	TOTAL	1 250 388

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	591 795	Recettes réelles	267 000
		Opérations d'ordre	19 500
Déficit d'investissement 2016 reporté	35 657	Excédent de fonctionnement capitalisé	200 000
		Virement de la section de fonctionnement	140 952
TOTAL	627 452 €	TOTAL	627 452 €

C) Taux d'imposition

Les bases prévisionnelles 2017 pour les impôts locaux s'élèvent à :

- 2 566 000 pour la taxe d'habitation pour un taux de 4,41%, soit un produit de 113 161€
- 2 800 000 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux de 6,05%, soit un produit de 169 400€
- 68 200 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un taux de 27,76%, soit un produit de 18 932€

Ce qui représente une recette totale de **301 493 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE de maintenir** les taux à 4,41 % pour la taxe d'habitation, 6,05 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,76 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

D) Etat des subventions

M. le Maire présente le projet de répartition des subventions allouées aux associations. Après débats, l'état des subventions est approuvé à 12 voix pour et 4 abstentions.

7. DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UN POTEAU D'INCENDIE

Monsieur et Madame PETITOT demeurant 24 rue des Merisiers sollicitent le déplacement du poteau d'incendie implanté devant leur propriété. Celui-ci est en effet situé devant leur place de parking et gêne l'accès au garage.

Ce poteau d'incendie a été heurté à deux reprises par des véhicules riverains, ce qui inquiète les demandeurs en raison du risque d'un dégât des eaux dans leur sous-sol. Un devis a chiffré le coût du déplacement à 3 200 €.

Après exposé de la demande et suite à discussion, le conseil municipal,

Considérant que le poteau d'incendie a été implanté antérieurement à la construction de la maison ;

DÉCIDE, à 15 voix POUR et 1 ABSTENTION, de ne pas donner suite à la demande de déplacement du poteau d'incendie.

8. O.N.F. – ETAT D'ASSIETTE 2018 DES COUPES

L'Office National des Forêts établit chaque année un « état d'assiette des coupes » des forêts relevant du régime forestier. Cet état d'assiette permet d'arrêter les parcelles qui seront martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Ces propositions doivent être approuvées par délibération du conseil municipal.

Vu la proposition de l'O.N.F., le conseil municipal **APPROUVE** l'état d'assiette tel qu'il est proposé par l'O.N.F.

9. INDEMNITÉ DE FONCTION DES ÉLUS

La délibération en date du 30 mars 2014 fixant les indemnités de fonction du Maire et des adjoints est devenue caduque en raison de la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction. Cette modification résulte de l'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (« réforme PPCR »).

Après exposé, le conseil municipal,

Vu la loi N° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu l'art. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales,

DÉCIDE

- d'instituer au profit du Maire l'indemnité prévue par les textes susvisés au taux de 43 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- d'instituer au profit des trois adjoints l'indemnité prévue par les textes susvisés au taux de 16,5 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- de fixer le tableau des indemnités comme suit :

Bénéficiaires de l'indemnité et fonction	Montant de l'indemnité exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale
François BERINGER, maire	43 %
Liliane HOMBERT, 1 ^{er} adjoint	16,5 %
Céline BENSEL, 2 ^e adjoint	16,5 %
Dominique VOGT, 3 ^e adjoint	16,5 %

10. ASSOCIATION DE PECHE « LA TRUITE DU RHIN » - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN

En séance du 2 juin 1967, le conseil municipal décidait de mettre à la disposition de l'association de pêche « La truite du Rhin » une parcelle communale pour l'aménagement d'un étang de pêche, et ce pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} juillet 1967.

Après exposé, le conseil municipal décide de renouveler la mise à disposition des parcelles suivantes :

- section 6 parcelle 239
- section 8 parcelle 001

La convention de mise à disposition est conclue à titre gratuit pour une durée de 50 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le bien immeuble répond aux conditions de l'article 1382-1 du Code général des impôts.

11. IMPLANTATION D'UN DEUXIEME « TUBE »

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

12. SECURISATION DES ENTRÉES DE VILLAGE

Le projet d'aménagement des entrées de village et de sécurisation des carrefours dangereux a été étudié avec l'ADAUHR dans le cadre de la convention de conseil et d'assistance.

Dominique VOGT présente les premières propositions issues de cette réunion. Le dossier sera étudié en commission Technique.

13. RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Il est proposé de poursuivre l'opération de renouvellement des réseaux d'eau potable anciens en traitant cette année les rues des Tuiles, des Cavaliers, des Remparts et du Château d'eau.

Vu la proposition financière émise par COCYCLIQUE en date du 07/03/2017 ;

Vu le budget du service « eau et assainissement » 2017 ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre des deux dernières opérations (2015-2016) a été réalisée par le cabinet d'études COCYCLIQUE INGENIERIE de Sultz et que cette prestation a donné entière satisfaction ;

Le conseil municipal, après délibération,

AUTORISE M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'études COCYCLIQUE INGENIERIE de Sultz.

14. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU CANAL D'ALSACE

M. le Maire présente un plan de financement prévisionnel du projet qui comprend notamment un emprunt et des ventes de terrains. Le projet sera affiné en réunion Technique.

D'ores et déjà, le conseil municipal arrête les décisions suivantes :

- Jardin « feuille » : cette option n'est pas retenue
- Monument aux Morts : il restera sur la place du 14 Juillet mais sera déplacé et mis en valeur
- Mise en place d'une fontaine sur la place du 14 Juillet : cette proposition n'est pas retenue

15. ANCIENNE TRESORERIE

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

16. « BLODELSHEIM EN FETES » - DESIGNATION D'UN MEMBRE

M. Gérard BESIN ne faisant plus partie de l'association « Blodelsheim en Fêtes », il convient de désigner un nouveau membre issu du conseil municipal.

Sur proposition, Céline BENSEL est ainsi désignée en tant que membre du comité directeur de « Blodelsheim en Fêtes ».

17. FESTIVITES DU 13 JUILLET

Liliane HOMBERT dresse le bilan financier des festivités du 13 juillet 2016 et fait état des diverses remarques émises concernant le lieu retenu, la préparation de la fête et l'affluence le soir même.

Elle propose ensuite, au vu des éléments explicités précédemment, d'abandonner la formule traditionnelle du 13 Juillet et d'organiser l'évènement le 14 juillet uniquement. Les participants seront invités à se rassembler devant le Monument aux Morts dans la matinée puis à rejoindre l'étang de pêche à midi pour le pique-nique républicain qui a connu un franc succès l'année passée.

Il n'y aura donc qu'un seul feu d'artifice au courant de l'été, soit au Ganza Fascht le dernier week-end d'août.

Après discussions, le conseil municipal, à 13 voix pour et 3 voix contre, **VALIDE** la proposition de Liliane HOMBERT.

18. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclaration préalable n° 17 B 0001 à 0007
- permis n° 17 B 0006 à 0010

b) Personnel communal

M. le Maire informe le conseil que Mme Anne-Marie THUET, agent administratif au secrétariat de la mairie, prendra sa retraite à compter du 1^{er} novembre 2017.

Mme Christine BARLIER, qui occupe actuellement le poste de l'accueil, la remplacera dans ses fonctions. Un recrutement pour le poste de Mme BARLIER est donc en cours.

c) Modification de l'état des subventions

L'entreprise Au Travesti (articles de fêtes) a déduit d'une facture adressée à la commune un avoir de 118,83 €, alors que celui-ci concernait l'association « Blodelsheim en Fêtes ». M. le Maire propose alors de « rembourser » cette somme à l'association par le biais d'une subvention.

Après exposé, le conseil municipal **DÉCIDE** de verser une subvention de 118,83 € à l'association « Blodelsheim en Fêtes » La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2017.

d) Elections présidentielles

M. le Maire rappelle que les deux tours de l'élection présidentielle se tiennent les dimanches 23 avril et 7 mai. Exceptionnellement, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Tous les conseillers municipaux sont invités à participer à la tenue du bureau de vote ainsi qu'au dépouillement.

e) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

Les travaux de remise en état de l'ancienne déchetterie communale sont en cours, le site deviendra une jachère fleurie.

S'agissant des fonds de concours à octroyer aux communes membres, 470 000 € ont été votés au total. Suite à l'application d'un coefficient de pondération basé sur le potentiel fiscal de chaque commune, Blodelsheim pourrait obtenir 24 000 €. Ces fonds pourraient être débloqués sous réserve d'être subordonnés à un projet de travaux spécifiques.

f) Divers

M. le Maire informe le conseil que des jeunes du village ont allumé un feu aux abords du parcours vita au courant du mois de mars. Ils ont rapidement été interceptés par la Brigade Verte qui a relevé leurs identités.

La séance est levée à 23 h 30.

Blodelsheim, le 27 avril 2017

Le Maire,



François BERINGER